

# CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

## I. — ALGÉRIE

En 1971, l'Algérie met un terme au décalage entre les ambitions de sa politique de développement et la faiblesse de ses moyens de réalisation. En cette deuxième année du Plan quadriennal, les autorités algériennes, par la nationalisation des intérêts français dans le secteur pétrolier, par le lancement d'une nouvelle politique agraire ont fini de mettre entre leurs mains les atouts d'un jeu qui s'avère tout à fait difficile : l'industrialisation d'un pays agricole au milieu du xx<sup>e</sup> siècle c'est-à-dire à une époque où le marché mondial est depuis longtemps dominé par les grandes puissances et où la majorité des autres pays se contentent, au nom des sacro-saintes théories de la spécialisation, des positions qui leur sont concédées. La remise en cause simultanée des intérêts étrangers et de ceux des propriétaires fonciers reflète chez le gouvernement algérien une ferme détermination de réaliser le plan quadriennal. Une analyse quantitative nous permettra de faire le point sur l'état de réalisation de ce Plan (I). Une analyse des équilibres mettra au clair les tensions que cette réalisation produit (II). Ces tensions appelaient très évidemment des modifications structurelles (III).

### I. — ANALYSE QUANTITATIVE DE L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE EN 1971

#### A. — LA PRODUCTION

L'analyse quantitative de la production révèle une stagnation ou un recul dans la majorité des branches principales, un progrès dans les autres (tableau 1) .

Nous remarquons d'abord que la P.I.B. a un taux de 4 % en prix courants. Or le plan quadriennal prévoyait un taux de croissance de 9 % à prix constants. D'autre part, certains chiffres fournis dans ce tableau apparaissent discutables. Ainsi pour l'agriculture, le chiffre de 2 500 nous semble, sur-

TABLEAU 1

Branches	1970	1971	71/70
Agriculture	2 520	2 500	- 1 %
Industries alimentaires	1 080	1 170	+ 10 %
Industries mécaniques et électriques	635	695	+ 10 %
Industries chimiques et diverses	495	520	+ 5 %
Textiles et cuirs	590	565	- 5 %
Matériaux de construction	186	205	+ 10 %
Mines et carrières	115	140	+ 21 %
Energie	290	300	+ 3 %
Gaz	113	110	-
Raffinage	45	60	+ 30 %
B. T. P.	2 200	2 500	+ 12 %
Pétrole brut	3 000	2 800	- 7 %
Transports	845	930	+ 10 %
Services	2 458	2 790	+ 11 %
Commerce	4 920	4 920	-
P. I. B. sans pétrole	16 494	17 430	+ 6 %
P. I. B. avec pétrole	19 494	20 230	+ 4 %

évalué ou reflète une simple croissance nominale avec recul de la production, en volume.

En effet, selon les chiffres fournis par le Plan, la production végétale semble avoir régressé assez fortement (pour les céréales la production aurait été de 16 millions de quintaux contre 20,5 en 1970; pour les produits maraîchers, la production aurait été de 5 millions de quintaux contre 6,8 M en 1970). Malgré une légère croissance pour les agrumes (de l'ordre de 8 %) et une forte reprise de la production de dattes, de l'ordre de 40 %) on est enclin à penser à une simple stagnation nominale de la valeur de la production agricole (la production animale est restée pratiquement stable pour la période, sauf pour la viande de bœuf).

Cette véritable « crise agricole » dont les causes seront analysées plus loin, a été qualifiée de « mauvaise année agricole, essentiellement au niveau de la production de céréales » (1).

Le Secrétaire d'Etat au Plan a parlé « d'une baisse de la production industrielle alors que se maintenait l'activité du secteur du bâtiment ».

(1) Conférence publique de M. A. Khodja, le 3 mars 1972 à l'Ecole Nationale d'Administration.

En effet, alors que le tableau indique des taux de croissance de l'ordre de 10 % pour les matériaux de construction, on doit se demander quelle est la part de croissance nominale due à un excès de demande ou à une administration des prix. Dans ce secteur, très sollicité en cette phase de construction (génie civil et bâtiments), la hausse des prix a été importante si l'on en croit les utilisateurs (2). Par ailleurs, le secteur textile a connu une régression en volume plus forte que la régression en valeur. Ainsi a-t-on assisté à une chute de la production de tissus de coton, de chemises, de vêtements de travail.

On doit enfin noter que la stabilité des marges commerciales (4 920), alors que les prix de vente en gros et au détail connaissent une tendance à la hausse, atteste une réduction du volume commercialisé.

Néanmoins, faute de statistiques de prix précises, (aucun indice de prix n'a été publié depuis 1969) on est réduit à des appréciations partielles et donc subjectives. Force est tout de même de noter que les résultats de 1971, du point de vue industriel comme du point de vue agricole, semblent loin d'être sains. La restructuration de la P.I.B. prévue par le plan quadriennal (moins de commerce et de services, un peu plus de valeur agricole et surtout beaucoup plus de valeur industrielle) est loin d'être accomplie. Les raisons en sont, semble-t-il, le retard accusé en matière de grands projets (3), l'attentisme dans les campagnes en période de réforme agraire et les incertitudes de la politique du pays en matière de commerce intérieur. Néanmoins, l'administration par l'Etat des prix des produits agricoles du secteur socialiste et la commercialisation de ces produits par des Offices publics peuvent avoir indûment abaissé la valeur ajoutée par l'agriculture et gonflé indûment la valeur ajoutée par le commerce.

## B. — L'INVESTISSEMENT

### a) *Présentation générale.*

A partir de documents divers, on peut dresser le tableau 2, dont la lecture appelle deux remarques : le taux d'accumulation par rapport à la production intérieure brute est très élevé, de l'ordre de 40 %. Néanmoins, la balance commerciale étant déficitaire, ce chiffre ne mesure pas l'effort réel consenti par l'Algérie en vue de l'investissement.

On note d'autre part, un dépassement des réalisations par rapport aux objectifs planifiés et aux objectifs « écrits » dans la loi de finances pour 1971 : de l'ordre de 20 % par rapport aux objectifs planifiés, de 12 % par rapport à la loi de finances.

(2) Union Algérienne du Bâtiment et des travaux publics. *Rapport du conseil d'Administration* présenté à l'Assemblée générale du 11 février 1972. Sur 27 736 millions de dinars d'investissement prévus par le Plan Quadriennal, 14 178 sont prévus en bâtiments-travaux publics, soit plus de 50 %.

(3) Délai admis par le Secrétaire d'Etat au Plan à la conférence suscitée : 6 mois.

TABLEAU 2

Secteurs	Investissements Publics Planifiés	Investissements "Ecrits" dans la loi de Finances	Investissements Réalisés
Industrie	3 100	3 100	4 104 (1)
Agriculture (2)	910	1 010	1 168
Infrastructure (3)	500	1 288	655
Education	665	665	663
Formation	160	160	118,1
Habitat	368	55	320
Transport	203	-	367,7
Tourisme	170	170	174,2
Social	213	220	220
Equipement collectif	175	-	100
Equipement administratif	210	210	147
Programmes spéciaux	-	120	-
Distribution	-	100	72,8
Total	6 680	7 088	8 010

Sources : Secrétariat d'Etat au Plan, loi de Finances pour 1971. Plan quadriennal, rapport général.

(1) Pour l'industrie, le chiffre de 4 104 a été retenu. La presse nationale et étrangère a parlé de 4 300 ou de 4 800. En fait on a assisté en fin d'année à un retard sur les chantiers et les paiements. D'autre part le chiffre de 4 104 est plus proche, toutes choses égales par ailleurs, du volume global des investissements annoncé par le Secrétaire d'Etat au Plan (entre 7 500 et 7 800) et par le Ministre des Finances, lors de sa conférence de presse du 4 janvier 1972 (7 870 millions de dinars). En réalité le chiffre exact sur les investissements planifiés des entreprises ne sont pas encore connus à ce jour. Notons tout de même que la loi des Finances pour 1972 prévoit un volume global d'investissement de 9 614 millions, chiffre qui confirme la tendance à l'accélération du volume d'investissement.

(2) Pour l'agriculture, la colonne « Investissements réalisés » comporte des dépenses en hydraulique que la loi des Finances répertorie parmi les dépenses d'infrastructure.

(3) Pour l'infrastructure, outre la remarque précédente, on doit noter que la loi des Finances inclut dans cette rubrique aussi bien les équipements pour les Transports qu'une fraction non négligeable des dépenses d'habitat, les H.L.M. en particulier.

## b) Présentation sectorielle.

### 1. L'industrie.

Les objectifs ont été largement dépassés dans ce secteur. Le pourcentage moyen de réalisation est de 145 %. On peut interpréter cette hausse importante des réalisations industrielles de deux manières : il peut s'agir d'un accroissement des capacités de réalisation des projets en cours. Or on constate en Algérie une pénurie des matériaux de construction et une insuffisance

d'offre des entreprises de bâtiment (4). Par ailleurs, il est peu probable que les autorités algériennes aient accepté une accélération des investissements étant données les capacités de financement d'une part et le coût en devises des projets industriels d'autre part. On est plus enclin à penser que le volume des investissements industriels a cru à cause des surpris qui ont affecté les éléments matériels de l'investissement, aussi bien intérieurs qu'extérieurs (5).

Ceci étant, en 1971, les sociétés nationales ont continué leurs programmes d'équipement comme le montre le tableau 3 :

TABLEAU 3  
*Les sociétés nationales et leurs programmes*

Sociétés Algériennes	Sociétés Etrangères ou Etats	Objet de l'accord	Date
SONATRACH	Pritchard Rhodes Ltd	Agrandissement de l'usine de traitement de gaz naturel de H. Rmel	19 oct. 71
"	Deux sociétés japonaises	Complexe pétrochimique de Skikda	7 oct. 71
"	Snam Progetti	Unité de polyéthylène	7 oct. 71
"	Chemico	6 unités de liquéfaction à Arzew	avril 1972
Société Nationale de Sidérurgie	U. R. S. S.	Extension de la capacité annuelle du complexe d'El Hadjar de 400 à 1 800 000 ou 2 millions de T	novembre 1971
SOMELEC	Diag (chef de file)	Complexe électro-technique	août 1971
SOMITEX	Platt international	Filature de 3 000 broches	juin 1971
"	Union Matex	Extension d'un complexe de textiles	mai 1971
SONELGAZ	John Brown	Ensembles turbogénérateurs électriques à gaz	janvier 1971

## 2. L'Agriculture.

Les dépenses en équipement directement productifs de l'ordre de 500 millions de dinars ont été réalisés à 100 %. La fraction distribuée au secteur privé (130) sous forme de prêts à moyen et long terme a, semble-t-il,

(4) La part de ce secteur dans la réalisation du Quadriennal est essentielle. Sur les 26 milliards de dinars programmés, plus de 14 milliards concernent le secteur des bâtiments et des travaux publics.

(5) Les réalisations auraient dépassé les objectifs de 60 % dans le secteur des hydrocarbures, de 60 % aussi dans la sidérurgie, de l'ordre de 65 % dans la chimie et de 24 % dans les constructions mécaniques et électriques. Selon le Ministre des finances, le bond des investissements serait dû à la mise en œuvre de projets qui étaient qualifiés de « conditionnels » dans le plan ainsi qu'aux programmes spéciaux régionaux (Conférence de presse).

profité à 9 000 ou 10 000 petits exploitants (disposant d'au moins 10 ha) et à quelques gros exploitants. Cependant, il est très difficile de savoir exactement à qui bénéficient ces prêts. Le circuit de financement ne contient pas une institution de contrôle de la qualité des bénéficiaires du prêt.

### 3. L'infrastructure.

La formation, l'équipement collectif et administratif ont connu un sort moins heureux, cela, semble-t-il, en raison des possibilités financières, comme l'a reconnu le Secrétaire d'Etat au Plan, des pénuries en matériaux de construction et de l'insuffisance d'offre des entreprises de réalisation.

#### c) *L'investissement privé.*

En dehors de l'investissement privé agricole financé sur concours temporaires de l'Etat, on dispose de peu d'informations sur l'investissement global réalisé par ce secteur. Il semble que l'année 1971 a été une piètre année pour l'investissement privé industriel. L'évolution aurait été la suivante (tableau 4) :

TABLEAU 4  
*Investissements privés*  
*Projets agréés*

Année	Nombre	Montant des investissements (1 000)	Emplois créés
1967	65	36 000	1 800
1968	220	136 000	7 200
1969	285	251 000	9 400
1970	137	145 000	4 400
1971	41	41 000	1 800
	<u>748</u>	<u>609 000</u>	<u>24 600</u>

Sources : *Marchés tropicaux et méditerranéens* (21 avril 1972).

Ce tableau est donné sous toutes réserves. Il est calculé à partir des chiffres des projets agréés par les commissions nationales et régionales d'investissements. En fait l'Office National de la Propriété auprès duquel toute entreprise et société doit se déclarer lors de sa constitution a toujours donné des montants beaucoup plus importants. En outre, ce tableau ne comporte pas les réinvestissements de profits antérieurs dans les secteurs actuellement en expansion.

## C. — L'EMPLOI

En 1971, le volume de l'emploi directement productif a peu augmenté, tandis que sa structure s'est faiblement améliorée.

1) *L'emploi industriel.*

TABLEAU 5

Activités	Effectifs occupés	
	au 30-04-70	au 30-04-71
1 - Industries extractives	14 760	17 252
2 - Pétrole brut et gaz naturel	16 240	16 584
3 - Industries alimentaires, boissons	28 032	28 126
4 - Industries textiles	26 245	29 035
5 - Industries du cuir et chaussures	5 828	6 822
6 - Industries chimiques	7 411	8 284
7 - Matériaux de construction	8 404	12 611
8 - Sidérurgie	9 024	9 380
9 - Production et transformation des métaux	22 595	22 450
10 - Industries du bois, liège, meubles	8 876	8 375
11 - Industries du papier et imprimerie	5 535	5 762
12 - Autres industries	2 113	2 031
13 - Bâtiment et travaux publics	106 925	112 000
14 - Electricité, gaz, eau et services sanitaires	6 344	6 476
15 - Banque, assurances et affaires immobilières	9 031	9 132
16 - Transports et communications	32 743	33 580
Total de toutes activités considérées	310 106	328 000

Source : *Enquête semestrielle sur l'emploi*. Direction des statistiques. Secrétariat au Plan.

En dehors de la croissance dans le secteur « Matériaux de construction », l'emploi demeure encore typique d'une économie sous-développée. On doit noter que le tiers de l'emploi est fourni par le secteur T.P. La forte croissance des dépenses d'investissements prévues pour l'année à venir permet d'envisager avec optimisme l'avenir de ce secteur.

2) *L'emploi agricole.*

Au sein du secteur socialiste agricole, l'emploi est resté stable, autour de 235 000 travailleurs. Au sein de ce secteur, le nombre des travailleurs permanents dans les domaines a augmenté de 140 000 à 145 000 tandis que le nombre des travailleurs saisonniers a diminué. Cette diminution marque

un retournement par rapport aux années précédentes. A en croire certaines évaluations (6), l'emploi dans le secteur privé serait de l'ordre de 500 000, ce qui donnerait un volume global de l'emploi agricole de l'ordre de 830 000. On aurait par ailleurs 620 000 chômeurs dans l'agriculture. A ce chiffre on doit ajouter 290 000 travailleurs ruraux non agricoles inoccupés.

#### D. — LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

En 1971, l'Algérie a importé pour 5 760 millions de dinars de marchandises et a exporté pour 3 775. Le déficit de la balance commerciale a atteint 1 995 millions de dinars.

1) *La structure des importations* a été la suivante (chiffres arrondis en millions de D.A.) :

Produits agricoles et alimentaires .....	861
Biens d'équipements .....	2 400
Matières premières, demi-produits, produits industriels de consommation .....	2 500

Source : Statistiques douanières compulsées par nous. Ces chiffres doivent être considérés comme des ordres de grandeurs. Le traitement systématique des données n'a pu encore être réalisé.

2) *La structure des exportations* est la suivante (en millions de D. A.) :

Produits agricoles .....	590
Hydrocarbures .....	2 400 (1)
Produits miniers et autres produits industriels .....	770

Sources : *Ibid.*

(1) Ce chiffre doit être pris comme un ordre de grandeur. On ne sait pas à quel prix a été réalisé le brut vendu par Sonatrach l'année dernière. Si le chiffre est exact, la P.I.B. donnée au début de cette chronique aura été surévaluée de 400 millions de dinars.

Comme on le voit, la structure des importations traduit l'effort d'équipement réalisé par l'Algérie et la stagnation du produit de son agriculture, véritable « talon d'Achille ».

Le faible volume relatif des exportations est le fait d'une baisse des exportations des hydrocarbures (3 000 en 1970 selon la presse nationale). Une analyse plus fine montrerait une légère percée dans le domaine des produits industriels finis.

Le tableau 6 reflète en premier lieu la crise franco-algérienne qui s'est développée en 1971 (cf. *infra*). La diminution de la part de la France dans les

(6) Recensement général. Résultats de l'exploitation par sondage 1968. Pour le chômage dans l'agriculture nous avons corrigé le chiffre donné; les statisticiens ignorent les travailleurs en quête de leur premier emploi (aucune évaluation n'est faite du chômage des femmes).

## 3) La répartition géographique des échanges.

TABLEAU 6

Pays	Importations		Exportations	
	Montant (10 <sup>8</sup> dinars)	%	Montant (10 <sup>8</sup> dinars)	%
1 - France	2 047	36 %	811 (2)	21,5 %
2 - C. E. E.	3 364		2 235	
3 - A. E. L. E.	348		157	
4 - (2 + 3)	3 712		2 392	
5 - Etats-Unis, Japon, Canada	807		54	
6 - (4 + 5)	4 519	78 %	2 446	65 %
7 - Pays socialistes	435	7,5 %	274	7,5 %
8 - Maghreb	162	2,0 %	70	2,0 %
9 - R. D. M.	645	12,5 %	985 (1)	25 %
	5 760	100 %	3 775	100 %

(1) Ce chiffre est un solde; il peut refléter, au niveau des exportations, un non enregistrement dans les statistiques douanières, de ventes de pétrole vers un pays développé. Dans ce cas les pourcentages seraient légèrement modifiés.

(2) Pour la première fois, la France n'est plus le 1<sup>er</sup> client de l'Algérie, supplantée par la R.F.A. (862).

exportations algériennes est directement liée à cette crise. Elle est la conséquence de l'arrêt d'enlèvement du pétrole par les sociétés françaises.

Néanmoins, comme l'indiquent les parts relatives à l'importation, il est clair qu'une diversification profonde des échanges continue à se produire. Cependant, cette diversification semble se réaliser par une redistribution des parts entre les pays capitalistes développés vis-à-vis desquels la dépendance globale de l'Algérie n'a pas diminué (si l'on prend pour critère la situation du temps de la colonisation).

La diversification est, et sera de plus en plus, le résultat des jeux combinés des crédits fournisseurs (que l'Algérie appelle de ses vœux) et de la prise de contrôle par ce pays de son propre secteur pétrolier. Néanmoins, ce type de diversification ne va pas sans problèmes (voir la conclusion de cette chronique).

## E. — LES FINANCES PUBLIQUES

TABLEAU 7  
Lois de finances pour 1971  
(millions de dinars)

A - Opérations budgétaires	Charges	Ressources
1. Dépenses du budget général	7750	
- Fonctionnement	4915	
- Equipement	2835	
2. Recettes		7500
- Fiscalité non pétrolière		4660
- Fiscalité pétrolière		1500
- Contributions des entreprises publiques		1300
- Déficit prévisionnel	250	
B - Opérations hors budget		
1. Investissements planifiés des entreprises publiques	4253	
2. Ressources à caractère temporaire		4253
a) Epargne à long terme mobilisée par le Trésor		1747,6
b) Ressources bancaires à MT et concours extérieurs		2505,7
TOTAL	12003	11750

Source : *El Moudjahid* du 12 mars 1971.

— Le secteur socio-éducatif représente plus de 45 % du budget de fonctionnement. Les rubriques incluses dans ce secteur (aide aux anciens Moudjahidines ou ceux ayant droit, assistance médicale gratuite) continuent à représenter un noyau stable et rigide du budget de l'Etat. Cette part de 45 % représente le prix de la politique sociale au sens large de l'Etat.

— La faible part du secteur économique et technique est l'indice d'un développement autonome du secteur public industriel qui ne reçoit plus ni subventions ni avances de caractère définitif.

(7) Cette ventilation a été opérée par R. THESAURUS dans son article « Problèmes financiers de l'Algérie contemporaine », *Revue de Science Financière* (2), avril-juin 1972.

## a) Structures des dépenses de fonctionnement.

TABLEAU 8  
Ventilation administrative

Ministère	Millions D. A
Présidence	30,2
Défense nationale	490
Intérieur	389,6
Affaire Etrangères	74,2
Justice	64,8
Finances	140,4
Agriculture - Réforme agraire	215,1
Santé	372,2
Anciens Moudjahidines	331,6
Travail et Affaires Sociales	116,4
Industrie et Energie	42,7
Commerce	19
Education nationale	115,6
Jeunesse et sports	85,4
Information et culture	71,3
Travaux publics et construction	142,3
Transports	90,3
Tourisme	17,4
Enseignement et Affaires Religieuses	40,5
Secrétariat d'Etat au Plan	16,9
Secrétariat d'Etat à l'Hydraulique	62,2
Charges communes	944,6
Total	4 915

TABLEAU 9  
Ventilation fonctionnelle (7)

millions D. A.

Secteur des services généraux	1 049,4	20 %
- Administration générale	30,5	
- Souveraineté	1 018,9	
Secteur éducatif et culturel	1 353,8	27 %
- Education et Affaires religieuses	1 196,7	
- Jeunesse et sport	85,6	
- Information et culture	71,5	
Secteur Social	820,8	19 %
- Santé publique	372,4	
- Anciens Moudjahidines	331,8	
- Travail et affaires sociales	116,6	
Secteur économique et technique	746,4	15 %
- Transports	90,3	
- Finances et Plan	157,5	
- Agriculture et hydraulique	277,3	
- Travaux publics et construction	142,3	
- Industrie et énergie	42,7	
- Tourisme	17,4	
- Commerce	18,9	
Charges communes	944,6	19 %
TOTAL	4 915	100 %

## b) Structures des dépenses d'équipement.

TABLEAU 10  
Ventilation économique des dépenses d'équipement

Secteur économique	Concours définitifs	Concours temporaires	Total
Industrie	250	2 850	3 100
Agriculture	490	520	1 010
Education - Formation	825		825
Infrastructure	623	655,3	1 288,3
Habitat	55		55
Social	220		220
Équipement administratif	210		210
Programmes spéciaux	90	30	120
Tourisme	72	98	170
Distribution		100	100
Total	2 835	4 253,3	7 688,3

Les concours temporaires écrits dans la loi de finances de 1971 ne font que refléter la stratégie de l'industrialisation du pays. Leur « écritures » dans la loi de finances n'est que l'effet d'un nouvel aménagement des circuits de financement comme on le verra plus loin.

Dans les concours définitifs de l'Etat, on note la forte proportion des dépenses d'éducation et de formation qui accompagne la nécessité de la formation des cadres nécessaires à la maîtrise et à la gestion de l'appareil économique public. Il y a là, comme en matière de dépenses de fonctionnement, un élément rigide du budget dont, en l'absence d'une réflexion globale sur les fins et moyens de l'éducation, on peut craindre qu'il reflète une simple « manifestation » de l'enseignement.

c) *Structure des ressources définitives.*

TABLEAU 11  
*Budget 1971 — Structures des ressources*  
en milliers D. A.

Fiscalité indirecte	3275	44 %
Fiscalité directe	1125	15 %
Revenus du domaine	75	1 %
Fiscalité pétrolière	1500	20 %
Secteur d'Etat	1300	17 %
Autres ressources	225	3 %
TOTAL	7500	100 %

L'importance de la part de la fiscalité indirecte reflète la politique économique d'austérité. Néanmoins, malgré la différence des taux applicables à différentes catégories de produits qui assure aussi une certaine redistribution du revenu, il reste que la part de l'impôt direct, impôt « social » par excellence, reste encore trop faible.

d) *L'exécution du budget de 1971 et le financement des investissements.*

Faute de renseignements précis, non encore disponibles, on doit se contenter de quelques indications globales sur l'exécution du budget de 1971 et la nature du financement des investissements (8).

Le budget général de l'Etat a été déficitaire de 350 millions de dinars. A cela plusieurs raisons : les restrictions à l'importation, rendues nécessaires

(8) D'après le discours prononcé par le Ministre des Finances, le 4 janvier 1972.

par la nécessité d'une gestion attentive des avoirs extérieurs, se sont traduites par des moins values de la fiscalité indirecte. Par ailleurs, le secteur d'Etat n'a pas pu verser les 1 300 millions de dinars prévus mais uniquement 1 milliard.

La fiscalité pétrolière a rapporté 1 600 millions de dinars(9) à l'Etat contre 1 500 prévus. Outre la sous-évaluation volontaire des prévisions, ce chiffre reflète, malgré la baisse du volume produit, un changement dans le prix de référence fiscal qui passe de 2,08 à 2,85.

La fiscalité directe aurait rapporté plus que prévu.

Au niveau du financement des investissements, selon le ministre des finances, 82 % des 8 milliards d'investissement auraient été financés sur ressources internes. Outre les ressources définitives du budget qui ont couvert, à 350 millions de dinars près les dépenses définitives d'équipement, les dépenses temporaires ont pu être financées par :

- 1 500 millions de prêts extérieurs,
- 1 600 millions d'épargne institutionnelle : dotations aux amortissements et réserves des sociétés nationales, réserves des compagnies d'assurances, des caisses de retraite et de sécurité sociale,
- 380 millions d'épargne volontaire dont 320 collectés par la C.N.E.P. au titre de l'épargne logement, le reste étant souscrit en bons d'équipement.

Faute d'indications sur les autres sources de financement, on peut simplement citer le ministre des finances selon lequel « Il est donc possible, qu'en fin d'année, l'épargne ait été insuffisante à couvrir la totalité des dépenses d'investissement et, qu'en conséquence, une émission monétaire ait pu être réalisée ».

## II. — ANALYSE DES ÉQUILIBRES

### A. — L'ÉQUILIBRE DES EMPLOIS ET RESSOURCES

Soit l'équilibre des emplois et ressources pour l'année 1971 tel qu'il peut être déduit du Plan quadriennal (tableau 12) .

Soit l'équilibre réalisé (tableau 13) .

La lecture de ces tableaux entraîne quelques remarques :

— La consommation des administrations a été maintenue à son chiffre prévu. Il est clair qu'il y a sous-évaluation de cette consommation. En effet, la croissance du budget de fonctionnement de l'Etat s'est sûrement traduite par une élévation de la consommation des administrations alors que les salaires de la fonction publique n'ont pas bougé officiellement.

(9) Ce chiffre comporte aussi le paiement par la France à l'Algérie de 600 millions de dinars sur les arriérés d'impôts pétroliers pour les années 1969-1970.

TABLEAU 12

Ressources		Emplois	
P. I. B.	17500	Investissement	6680
Déficit commercial	1300	Consommation des ménages	11300
Sous évaluation de P. I. B. ou surévaluation de consommation	480	Consommation des administrations	1300
TOTAL	19280		19280

Source : Etabli d'après le Plan Quadriennal et les estimations de G.D. DE BERNIS dans son article « Le Plan Quadriennal », A.A.N., 1970.

TABLEAU 13

Ressources		Emplois	
P. I. B.	20230	Investissement	8010
Déficit commercial	1985	Consommation des ménages	12905
		Consommation des administrations	1300
TOTAL	22215		22215

— Malgré son accroissement absolu, la consommation des ménages, évaluée par soustraction, a stagné relativement, alors qu'elle représentait 59 % du total des ressources en prévisions, elle n'en représente plus que 58 %.

— En outre, cette stagnation relative est accompagnée par deux phénomènes importants : la hausse des prix, l'inégale répartition des revenus des ménages.

Selon les chiffres publiés par le Secrétariat d'Etat, les prix des principaux produits alimentaires ont évolué comme suit, à Alger (cf. tableau 14).

Cette évolution du volume de la consommation et des prix est préoccupante, étant donnée par ailleurs l'inégalité dans la répartition des revenus des ménages. Celle-ci peut être, faute de chiffres précis ou publiés, attribuée à l'ouverture réelle de l'éventail des salaires et à l'évolution des revenus de l'entreprise. L'ouverture réelle de l'éventail des salaires est due au manque de cadres supérieurs ou de travailleurs qualifiés (10). L'évolution des revenus de l'entreprise est liée à la réalisation du Plan quadriennal. Selon

(10) Le système des primes, utilisé par toutes les sociétés nationales, a enlevé de son efficacité à la politique de plafonnement des salaires.

TABLEAU 14

Produits	Septembre 1970	Septembre 1971
Pain (700 g)	0,67	0,70
Semoule	1,05	1,05
Boeuf (kg)	11,72	13,61
Mouton	10,71	11,21
Lait frais	0,85	0,90
Beurre en motte	7,87	10

Source : *Bulletin de statistiques générales*, année 1971, n° 3, 3<sup>e</sup> trimestre, p. 21. Cette même source indique que la hausse a été quasi générale sur les légumes secs et les légumes frais, les produits laitiers et les corps gras.

le Ministre des Finances : « Tous ces entrepreneurs sont, du point de vue du revenu, les principaux bénéficiaires de la réalisation du Plan et il faut bien par conséquent que la politique financière du pays puisse les faire participer à l'effort national... » (discours cité).

Au total, sauf aboutissement rapide de la recherche actuelle sur les prix et les salaires, ceux des percepteurs de revenus, situés dans la perspective expansionniste, profiteront de l'exécution du Plan quadriennal, les autres risquent d'en souffrir (le budget de 1972 reflète la prise de conscience de ce phénomène). Il y a là un risque important de tensions sociales que ne peuvent résoudre, ni financièrement ni humainement, ni les transferts publics ni les transferts privés.

## B. — LES ÉQUILIBRES EXTÉRIEURS

### 1) La balance des biens et services.

TABLEAU 15

	Emplois	en millions D. A.	
			Ressources
Importations (C. A. F.)	5760		
Exportations (F. O. B.)			3775
Dépenses de services	950		
Recettes de services			640
Solde			- 2295

Sources : Pour les importations-exportations, *Statistiques douanières*. Pour les autres postes, Secrétariat d'Etat du Plan.

2) *La balance des comptes.*

TABLEAU 16

En millions D.A.

	Emplois	Ressources
Balance des biens et services	+ 2295	+ 1050 <sup>(1)</sup>
Balance des revenus du travail		
Mouvement de capitaux	- 750 <sup>(1)</sup>	
- remboursement de la dette		
- mobilisation de crédits		+ 1350 <sup>(2)</sup>
Transfert des pétroliers	-	
Recettes de capitaux liés à l'activité pétrolière	-	+ 725 <sup>(3)</sup>
Solde	+ 80	-

(1) Chiffres du Plan.

(2) Chiffre intermédiaire entre les prévisions du Plan (1 220) et « les 18 % d'investissement financé par l'extérieur », qui nous donnent 1 500 millions de dinars.

(3) Ce troisième chiffre comporte les 600 millions de dinars versés dès janvier 1971 par les sociétés ainsi que les cinq premières tranches du versement des arriérés fiscaux par C.F.P. (125 sur 150).

On voit que la politique du gouvernement en matière de finances extérieures a abouti à un relatif succès : le freinage des importations de biens de consommation, essentiellement industriels (aussi l'Algérie n'a pas ou « très peu » importé de voitures), la mobilisation intensive de crédits extérieurs, la politique fiscale pétrolière ont permis de ne pas entamer les avoirs extérieurs.

Au total, « grâce donc à une gestion rigoureuse de nos moyens de paiements extérieurs, grâce à l'effort d'austérité de la nation, le Plan quadriennal n'a nullement souffert de l'arrêt des exportations des hydrocarbures et des vins intervenu en 1971 » (11).

Il reste cependant que l'équilibre des finances extérieures reflète des tensions appréciables : réalisé grâce à l'endettement extérieur, il alourdit à moyen terme le poids des remboursements de la dette extérieure, maintenu grâce aux ressources tirées de l'émigration il pose le problème des pressions politiques dans les relations algéro-françaises.

(11) Discours du Ministre des Finances.

### III. — L'ÉVOLUTION STRUCTURELLE

Du point de vue de l'évolution structurelle de l'économie algérienne, deux phénomènes importants caractérisent l'année 1971 : le lancement de la Révolution agraire et la transformation radicale du secteur pétrolier.

#### A. — LA RÉVOLUTION AGRAIRE

Motivée socialement et économiquement, la Révolution agraire poursuit certains objectifs, par la mise en œuvre de certains moyens. Elle n'en pose pas moins certains problèmes.

##### 1) *Les motifs.*

La révolution agraire, telle qu'on peut l'analyser à partir de la Charte de la Révolution agraire et de l'ordonnance du 8 novembre 1971, semble répondre à deux séries de motifs.

Des motifs sociaux : la Révolution agraire entend lutter contre l'inégale répartition de la propriété des terres et ainsi, réaliser le vœu séculaire de la paysannerie sans terre (12).

Des motifs économiques : l'histoire économique récente de l'Algérie montre clairement l'incapacité de l'agriculture à nourrir sa population.

En 1971, par exemple, près de 900 millions de dinars ont été utilisés à importer des produits alimentaires bruts ou transformés (céréales, huiles, sucre, café, lait, viandes, etc). Il paraît clair que l'accroissement démographique et le haut niveau des dépenses de l'Etat ne peuvent qu'accroître la rigidité de ce poste au niveau de la balance des paiements.

D'autre part, la stratégie d'industrialisation choisie par l'Algérie repose, dans son principe, sur l'élargissement du marché intérieur que seule une transformation radicale des campagnes peut produire. Ici même, M. de Bernis notait à propos du Plan quadriennal algérien : (faute de réforme agraire), « l'industrialisation est remise en cause dans son orientation actuelle et dans la seule logique dans laquelle elle puisse être conçue. Le recours à l'exportation — sous réserve qu'il soit possible — sauvera, en partie, le fonctionnement des installations, mais la grande construction de l'indépendance en sera ébranlée dans ses fondements mêmes » (13).

C'est ainsi que l'usine de tracteurs et moteurs de Constantine devra écouler une production globale de 14 000 tracteurs (4 000 à roues, 10 000 à

(12) On sait que 50 % des surfaces du secteur privé sont appropriés par 10 % des exploitants agricoles. *Statistiques Agricoles*, n° 5 de juin 1968.

(13) DE BERNIS (G.D.). — Le Plan quadriennal algérien, A.A.N., 1970.

chenilles) à partir de juin 1973 (il semble que les travaux aient pris quelque retard). L'usine de pompes et vannes devra écouler sa production à partir de 1973-1975. L'usine d'engrais phosphatés de Annaba devra elle aussi trouver des acheteurs dans l'agriculture. L'urgence de la Révolution agraire serait minimisée si on ne soulignait la stagnation actuelle des industries de biens de consommation tel que textiles, chaussures, etc, confrontés à une demande solvable très étroite.

Aussi bien, compte tenu des délais nécessaires à sa mise en œuvre, il devenait urgent de procéder à une Révolution agraire.

## 2) *Les objectifs.*

La Révolution Agraire poursuit un objectif précis à moyen terme, un objectif plus ambitieux à long terme.

### a) Un objectif précis à moyen terme.

Il s'agit essentiellement de lutter contre toute forme de propriété abou-tissant à un gaspillage des ressources en terre et en eau, c'est-à-dire remettre en cause l'absentéisme et l'agriculture extensive. Les autorités algériennes visent, semble-t-il à mettre en place la structure suivante dans l'agriculture : à côté des domaines autogérés auxquels seront repris un certain nombre de « terres marginales », on doit trouver des coopératives de production et des propriétés moyennes privées.

Cette structure apparaît comme la plus favorable à une intensification de la culture, à l'utilisation d'engrais et à la mécanisation. Ainsi devrait-on faciliter l'approvisionnement des villes et ouvrir des débouchés aux productions industrielles.

### b) Un objectif plus ambitieux à long terme.

La Révolution agraire, comme on va le voir, ne concerne pas les terres de la paysannerie moyenne ou de la paysannerie pauvre. Elle espère simplement que, témoins d'une transformation importante des conditions de travail et de vie des coopérateurs, les paysans moyens et les paysans pauvres seront amenés à choisir la voie de la coopération. La majorité des terres n'est donc pas touchée immédiatement par la Révolution agraire.

## 3) *Les moyens.*

La Révolution agraire procède en deux étapes : la constitution du Fonds national de la Révolution agraire; l'attribution des terres.

### a) La constitution du Fonds national de la Révolution agraire.

Ce Fonds sera alimenté de trois manières différentes :

— Par la récupération des terres des absentéistes et leur nationalisation : est réputé absentéiste tout propriétaire terrien n'exploitant pas directement

la terre. Sauf dans des cas très précis, prévus par l'ordonnance, toutes les formes de métayage et de fermage sont supprimées. Les propriétaires fonciers vivant dans les villes n'auront plus ainsi la possibilité d'utiliser le surplus de l'agriculture à investir dans d'autres secteurs.

— Par la limitation de la propriété privée exploitée directement. Deux critères ont été retenus pour la limitation de la propriété privée. Tout propriétaire conservera la superficie de terre qu'il est capable de mettre en valeur personnellement ou avec l'aide des membres de sa famille. Cette superficie doit lui assurer par ailleurs au maximum trois fois le revenu d'un travailleur de l'autogestion. Il est tenu compte des charges familiales. De cette manière on prend en considération les différences de fertilité des terres dans les différentes régions d'Algérie.

On doit noter l'intention de l'ordonnance d'asseoir « sur une base juridique moderne la propriété privée de la terre » et d'aménager les lois sur l'héritage pour empêcher la constitution de micro-parcelles.

— Par la récupération de toutes les terres domaniales, communales et généralement de toute terre sans propriétaires.

#### b) L'affectation des terres.

Les terres du Fonds national de la Révolution agraire seront attribuées sous forme de lots à des affectataires selon certains critères en contrepartie de certaines obligations.

1. Les critères d'affectation. — Les attributaires sont choisis par ordre de priorité parmi :

- les travailleurs agricoles occupant déjà un emploi sur les terres faisant l'objet de mesures de nationalisation;
- les anciens moudjahidines sans terre et les fils de chouhada;
- les paysans sans terre et les petits paysans de la commune.

2. Les obligations des attributaires. — Tout attributaire est tenu de travailler personnellement sa terre, d'en assurer l'exploitation et la mise en valeur, d'obéir strictement aux directives de mise en valeur des terres données par les services compétents, adhérer aux coopératives polyvalentes de service qui seront mises en place.

On doit noter que la coopérative de production ne réunit pas automatiquement tous les attributaires. Ceux-ci ne doivent faire obligatoirement partie d'une coopérative de production que dans les cas où les terres nationalisées ne se prêtent qu'à un type d'exploitation coopératif.

#### c) Les moyens financiers.

L'ordonnance prévoit une aide financière aux attributaires de la Révolution agraire. Cette aide sera accordée à travers les coopératives polyvalentes de services. Rien n'est dit encore sur les rapports entre ces coopératives et les sociétés agricoles de prévoyance (S.A.P.) dont le rôle actuel est de distribuer les crédits à l'agriculture privée. On doit aussi noter que

les textes n'excluent pas, au contraire, la continuation de l'aide aux propriétaires privés non coopérateurs (14).

#### 4) *Les problèmes.*

La Révolution agraire soulève d'elle-même quelques questions.

a) Il ne s'agit pas d'une Révolution agraire radicale. En premier lieu elle respecte la propriété privée tout en la limitant, en l'organisant pour la meilleure mise en valeur. En deuxième lieu, elle retient le principe de l'indemnisation. De ces deux points de vue, le texte actuel est en retrait par rapport aux textes anciens (Charte de Tripoli, avant-projet de 1966). L'indemnisation, quoique versée en titres du Trésor, constitue une charge financière pour l'Etat qui n'est pas négligeable.

b) La Révolution touche à la terre, non aux moyens de production sur les terres exploitées directement. Il n'y a pas limitation de la totalité des moyens de production. Aussi bien les attributaires, ou certains d'entre eux, seront dès le départ, placés dans des conditions d'exploitation extrêmement difficiles qui accroîtront les charges de l'Etat ou mettront de fait les attributaires à la merci des anciens propriétaires.

c) Au niveau de l'exécution des mesures de la Révolution agraire, il est clair que l'efficacité et la rapidité ainsi que l'importance des terres récupérées dépendent de l'initiative politique accordée aux bénéficiaires des mesures de Révolution agraire c'est-à-dire les paysans pauvres et les paysans sans terre, la Charte parle de la création d'Unions paysannes comme structures politiques propres à « libérer l'initiative des paysans pauvres » mais on ne trouve pas de développement sur les Unions paysannes au sein de l'Ordonnance. Il faudra attendre les textes d'application pour être fixés sur ce point.

d) Contrairement à l'avant-projet de 1966, l'Ordonnance n'a pas retenu l'autogestion comme mode d'organisation et d'exploitation des terres nationalisées. « Le déficit de l'autogestion » est une image tenace en Algérie. Sans que la question de savoir ce que signifie un déficit dans un système de prix administrés et de commercialisation déficiente ait jamais été posée, l'autogestion passe pour avoir déçu les espoirs économiques qui avaient été mis en elle. A la veille de la réorganisation des structures agraires, le problème mérite d'être posé : le dynamisme des coopératives ou de l'agriculture privée moyenne dépendra en dernière analyse de la politique des prix qui sera suivie à leur égard par les services compétents. Il est sûr que l'organisation d'un système de prix défavorable aux travailleurs de la terre peut se traduire par une dégradation des conditions de vie des coopérateurs et en

(14) Ceci apparaît clairement au niveau de la Charte, moins au niveau de l'Ordonnance.

conséquence par une remise en cause des buts mêmes que se propose la Révolution agraire (15).

e) Enfin, la question centrale demeure de savoir si la quantité de terres récupérées et nationalisées permettra de satisfaire la grande masse des paysans sans terre et des propriétaires de superficies trop exiguës.

Le nombre de ceux-ci est actuellement estimé à 600 000. Tous remplissent les conditions pour être attributaires. Mais d'après les calculs actuellement effectués, c'est autour d'un million d'hectares qui seront récupérés, ce qui est un chiffre tout à fait faible (moins de 2 ha par travailleur). Si le choix se porte sur une quantité de terre importante par attributaire (faute de laquelle la mécanisation et l'intensification poseraient des problèmes) ce sont 100 000 travailleurs qui recevront des terres. Quel sort attend les autres ? Il est à craindre que le choix fait dans l'Ordonnance de ne pas morceler les exploitations ne signifie implicitement le choix d'une forte mécanisation avec ses conséquences en matière d'emploi des forces de travail. En conséquence, on trouvera toujours dans les campagnes algériennes des travailleurs prêts à assumer le sort peu enviable de Khammés ou de salariés agricoles.

## B. — LE SECTEUR INDUSTRIEL

Le secteur industriel a connu en 1971 une transformation de sa structure juridique, de ses modalités de financement, de ses modalités de gestion.

### 1) *La transformation de la structure juridique.*

La part du secteur public dans l'économie algérienne a augmenté à la suite des mesures de nationalisation intervenues le 24 février 1971 et des décisions du 12 avril 1971 définissant le règlement des problèmes afférents aux structures et à la fiscalité des sociétés.

#### a) Les négociations.

Les négociations sont ouvertes officiellement le 24 novembre 1969 à la demande du gouvernement algérien. Elles ont pour objet la révision des bases de la fiscalité pétrolière, devenues selon les Algériens caduques du fait de l'évolution du marché mondial du brut. Le gouvernement algérien demande la fixation du prix de référence fiscal à 2,85 dollars par baril. Le reproche est fait aux sociétés françaises de ne pas financer activement la

(15) Un équipement important n'est jamais la garantie d'une agriculture progressive. Certains secteurs autogérés sont actuellement suréquipés et supportent des charges financières très lourdes. Mais faute d'une politique adéquate au niveau des prix et des « avances aux travailleurs » l'équipement est sous utilisé par une population active vieillissante. Des récents rapports au C.N.E.S. (Commission « Gestion des Entreprises », 1970) ont mis au clair les mécanismes par lesquels les domaines autogérés sont purement et simplement spoliés.

recherche. Cette première phase des négociations aboutit à un échec, le gouvernement français jugeant excessive la demande algérienne. Les négociations sont interrompues le 13 juin. Le 20 juillet 1970, le gouvernement algérien fixe de manière unilatérale le nouveau prix de référence fiscale à 2,85 \$ par baril. Les négociations sont reprises le 29 septembre 1970 : elles ont maintenant un nouvel objet : le contrôle des sociétés, à la demande du gouvernement algérien.

L'Algérie propose un rachat de participations de manière à assurer le contrôle sur l'ensemble des sociétés françaises productrices de brut, à prendre en charge la totalité de la production du gaz et du transport des hydrocarbures par canalisations. Les négociations piétinent car selon les Algériens « L'offre française était assortie de conditions financières tellement onéreuses qu'elles la rendaient pratiquement irréalisable » (16). Le 4 février 1971, la France suspend les négociations.

#### b) Les nationalisations.

Le 24 février 1971, le gouvernement algérien procède à la nationalisation totale des canalisations et des installations de production du gaz. Il prend le contrôle de la production du pétrole en nationalisant, au sein des sociétés françaises, la part lui permettant d'accéder à ce contrôle.

Après ces mesures, la structure du secteur des hydrocarbures en Algérie se présente de la manière suivante (tableau 17) :

TABLEAU 17  
*Effet des nationalisations sur la structure  
du secteur des hydrocarbures*

Sociétés	Production de pétrole et de condensat (en 1 000 t/an)		Réserves de gaz (en milliard de m <sup>3</sup> )		Transport par canalisation (en milliers de tonnes/an) capacité d'évacuation	
	1970	1972	1970	1972	1970	1972
SONATRACH	14 819 (30,8 %)	41 703 (77 %)	785 (30 %)	2 615 (100 %)	31 179 (60 %)	61 000 (100 %)
Sociétés françaises	33 201 (68,9 %)	12 333 (22,7 %)	1 830 (70 %)	0 (0 %)	20 825 (40 %)	0 (0 %)
Autres sociétés	189 (0,5 %)	172 (0,3 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)

Source : *El Moudjahid*, du 21 décembre 1971.

Du fait des nationalisations, on assiste à un recul très important du secteur privé en Algérie, que ce recul soit mesuré en terme de chiffre d'affaires ou de valeur des équipements.

En outre, le 12 avril 1971 le président Boumediène annonce que le prix de référence fiscal est fixé à 3,60 dollars par baril, rétroactif au 20 mars.

(16) D'après un document distribué par la SONATRACH.

L'Algérie harmonise en outre ses taux fiscaux avec ceux de l'O.P.E.C. Pour les arriérés d'impôts, les prix de référence fiscale sont de 2,77 pour 1969 et 1970 et de 2,70 du 1<sup>er</sup> janvier au 19 mars 1971.

L'indemnité globale de nationalisation est fixée à 500 millions de dinars, payable en pétrole. Cette somme représente le tiers du minimum qui était demandé par les sociétés.

A la suite de ces mesures, les sociétés françaises suspendent leurs enlèvements de brut en Algérie le 19 avril 1971. La Compagnie Française des pétroles a cessé tout enlèvement de pétrole durant 72 jours, ELF-ERAP durant 210 jours. La production de pétrole pour 1971 a été de 36 millions de tonnes en 1971 contre 48 millions en 1970 (17).

c) La liquidation du contentieux.

La liquidation du contentieux a été réalisée par les deux accords intervenus entre la SONATRACH d'une part et les sociétés françaises C.F.P. et ELF-ERAP d'autre part. L'accord entre SONATRACH et la C.F.P. en date du 30 juin 1971 peut être résumé en 6 points :

— L'indemnité de nationalisation est fixée à 61 millions de dollars (300 millions de dinars).

— Les arriérés d'impôts fixés à 150 millions de dinars sont exigibles en 6 versements mensuels à partir de août 1971.

— La C.F.P. garde une production de 7 millions t/an; elle doit situer 2,75 \$ par baril en Algérie.

— Les sociétés sont convenues d'un programme minimal d'investissement de 100 millions de dollars.

— SONATRACH s'associe à 51 % dans ALREP avec Total Algérie (49 %) nouvelle filiale de la C.F.P. ALREP exploite essentiellement les gisements de Hassi-Messaoud dont la production doit atteindre un palier de 30 millions de tonnes en 1973.

— La C.F.P. renonce à ses intérêts dans la raffinerie d'Alger dans la Camel et dans SOMALGAZ. L'accord entre SONATRACH et l'ERAP, en date du 15 décembre 1971 peut être résumé ainsi :

— L'indemnité de nationalisation a été fixée à 37,4 millions de dollars (183 millions de dinars).

— Les arriérés d'impôts ont été fixés à 390 millions de dollars.

— La différence est réglée par le transfert à SONATRACH des intérêts non nationalisés dans CREPS, CPA, PETROPAR et la moitié de SN Repal.

— ELF-ERAP garde une production de 5,5 millions de tonnes. La société doit situer 2,465 dollars par baril en Algérie.

— Un programme d'investissement minimum est convenu.

— L'accord est valable jusqu'en 1980 mais les obligations fiscales sont réalisables en 1975. A défaut d'accord entre les partenaires, la SONATRACH rachèterait les actifs d'ELF-ERAP selon une modalité convenue d'avance.

— L'Algérie rachète à l'ERAP ses participations dans la Camel et SOMALGAZ.

(17) On peut chiffrer à 320 millions de dinars le manque à gagner du Trésor Algérien.

## d) Les perspectives d'avenir.

Maîtresse de sa production pétrolière, l'Algérie doit en assurer dorénavant l'écoulement. C'est près de 42 millions de tonnes de pétrole que SONATRACH devra vendre dès 1972, contre 24 millions l'année précédente. Dans ce but la Société a déjà signé un certain nombre de contrats de durée variable.

En décembre 1970, contrat avec la Shell pour l'écoulement de 7 millions de tonnes/an pour la période de 1971-1974 et avec la Mobil Oil pour la même quantité et la même période. En décembre 1971, un contrat avec la Commonwealth Oil Refining Company (CORCO) prévoit les livraisons par SONATRACH d'une quantité annuelle de 18 millions de tonnes pour la période 1972-1996. Enfin en janvier 1972 a été conclu un contrat avec Esso pour la livraison de 21 millions de tonnes en 4 années. C'est au total, plus de 37 millions de tonnes que SONATRACH est déjà assuré d'écouler (18). Pour écouler sa production de gaz, SONATRACH s'est ouvert le marché américain grâce au contrat signé avec El Paso en juillet 1969, le marché français avec la conclusion, le 3 février 1971, d'un accord prévoyant la livraison de 3,5 milliards de m<sup>3</sup> de gaz naturel à partir de 1972. Enfin en 1972, un accord avec Gas Natural portant sur 25 milliards de m<sup>3</sup> pour une période de 20 ans a été signé avec l'Espagne (19).

Au total, selon les prévisions, l'Algérie pourra compter sur des recettes en devises de l'ordre de 5 500 millions de dinars tandis que le Trésor pourra disposer, d'après la loi de finances pour 1972, de 3 200 millions de dinars au titre de la fiscalité pétrolière.

2) *Le financement des investissements.* X

Jusqu'en 1970, le Trésor assure le financement et la gestion de la totalité des dépenses d'équipement, qu'elles soient à caractère définitif ou temporaire. Ainsi, par le biais des avances et prêts consentis aux entreprises publiques, le Trésor jouait le rôle de banquier du secteur public.

Ce système de financement des investissements présentait en fait plusieurs inconvénients.

— En premier lieu, le Trésor ne parvenait pas à réaliser une centralisation efficace des fonds disponibles pour investissements. Certes les banques lui cédaient leurs disponibilités mais leur structure était défavorable. Cette insuffisante centralisation des fonds au profit du Trésor se traduisait par un recours plus fréquent à l'Institut d'Emission et par un gonflement exagéré de la masse monétaire insuffisamment « transformée », d'où l'existence de tensions inflationnistes.

— En second lieu, avec la croissance prodigieuse du volume des investissements, le Trésor perdait en fait tout contrôle effectif sur l'utilisation

(18) En outre on sait maintenant que « Gulf Oil Corporation » achètera à la SONATRACH « de très importantes quantités de pétroles » durant la période 72-80. Aucun prix n'est publié.

(19) En mars 1972, on fait état de négociations très importantes entre SONATRACH et SHELL pour la livraison de gaz naturel liquéfié en Europe. Le 24 mai 1972, SONATRACH et ESCOGAZ (groupement américain) signent un accord d'achat-vente de gaz portant sur une quantité globale de 120 milliards de m<sup>3</sup> à partir de 1975.

des fonds alloués tandis que l'Institut d'Emission perdait le contrôle de l'endettement extérieur, les entreprises négociaient elles-mêmes des crédits extérieurs.

La loi de finances pour 1971 organise un nouveau système de financement des investissements : elle distingue deux types de financement des investissements selon que ceux-ci sont réalisés par l'Etat ou par les entreprises publiques et le secteur socialiste.

Les investissements réalisés par l'Etat sont les investissements non directement productifs, c'est-à-dire l'ensemble des équipements d'infrastructure économique et sociale, des investissements consacrés à la recherche et des investissements à délais de maturation très longs. Ces investissements sont financés sur les ressources à caractère définitif au budget général. ↗

Dans son article 5, la loi de finance prévoit : « Outre les investissements réalisés et financés par l'Etat sur les ressources du budget général, les investissements des entreprises du secteur public et du secteur socialiste sont autorisés en tant qu'investissements planifiés des entreprises ». Mais un système de financement particulier est prévu pour cette catégorie.

#### a) Le système de financement des investissements productifs.

Selon la loi de finances pour 1971, tout investissement est autorisé au niveau de l'Etat, financé et contrôlé au niveau de l'appareil financier.

Au niveau de l'Etat, le Plan quadriennal fixe des objectifs qui font l'objet de « tranches annuelles de réalisation » répertoriées dans les nomenclatures arrêtées par le ministre des Finances et le Secrétariat d'Etat au Plan. Il appartient au premier d'établir la nomenclature des opérations par entreprises et celle du financement. Le second intervient pour la sélection des projets et l'examen de leur coût. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1971, toute opération d'investissement doit avoir été individualisée au niveau du Secrétariat d'Etat au Plan, pour pouvoir bénéficier d'un financement. Toute entreprise, dont le projet a été individualisé, peut alors s'adresser au système financier, c'est-à-dire aux banques.

Au niveau des banques, le financement d'un projet individualisé se réalise par l'établissement d'un plan de financement et la passation d'une convention de prêt.

#### ● 1) Le plan de financement.

Le plan de financement est confectionné, discuté et adopté au sein de comités techniques siégeant auprès de banques compétentes : la C.A.D. pour l'Industrie, les Transports, le Commerce, le Tourisme; la B.N.A. pour l'Agriculture autogérée et privée, la C.N.E.P. pour l'Habitat.

Les comités techniques élaborent le plan de financement compte tenu de la situation financière de l'entreprise (20), de la rentabilité du projet, de la structure des ressources mobilisables.

(20) On sait que la loi de Finances pour 1970 fait obligation aux sociétés nationales et établissements publics à caractère industriel et commercial à concentrer leurs comptes bancaires et opérations bancaires d'exploitation au niveau d'une seule banque.

Après adoption du plan de financement, les entreprises bénéficiaires sont alors tenues de passer avec les institutions financières des « conventions de crédit » afin de permettre les engagements de dépense.

● 2) La convention de crédit.

Le principe général est que tout crédit est remboursable. La Convention de Crédit détermine le montant et la structure du prêt (emprunts extérieurs, crédit à long terme, prêts à moyen terme). Elle fixe aussi les conditions et les modalités de remboursement des prêts accordés par les banques. Comment celles-ci se procurent-elles des ressources ?

Il y a trois sources de financement :

— Les crédits extérieurs : ceux-ci sont soit contractés par le Trésor Public qui les met ensuite à la disposition des institutions financières, soit contractés par l'entreprise et garantis par le Trésor (il est probable que dans la pratique c'est la banque primaire de l'entreprise qui se chargera de ces emprunts).

— Les crédits à long terme sont octroyés sur les ressources d'épargne institutionnelle collectées par le Trésor. Celui-ci les met à la disposition des institutions financières spécialisées.

a) Les fonds d'amortissement et les réserves des entreprises publiques qui, depuis la loi de finances pour 1970, sont obligatoirement déposés dans un compte auprès du Trésor.

b) Les fonds d'épargne et les réserves des compagnies d'assurance, des caisses de retraite, de sécurité et de prévoyance. Ces fonds sont mobilisés par le Trésor public par le biais de bons d'équipement en compte courant ou sur formules obligatoirement souscrits par les organismes indiqués.

Les fonds ainsi mobilisés sont rémunérés à 4,5 %.

— Les prêts bancaires à moyen terme. Ces crédits à moyen terme sont consentis par les banques nationales primaires sur leurs ressources propres. Ils bénéficient d'un taux d'intérêt de 6 %. Ces effets sont escomptables à la C.A.D. à 4,5 % réescomptables auprès de la B.C.A. à 3 ou 3,5 %.

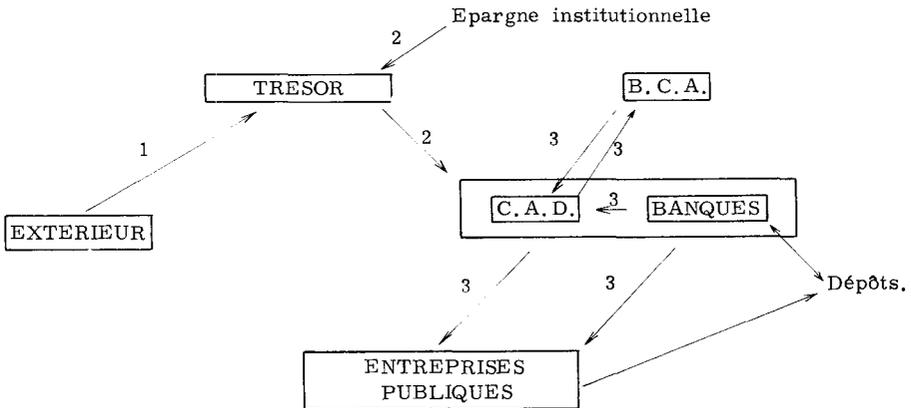
Au total le circuit de financement se présente schématiquement comme suit (tableau 18).

b) Remarques sur le nouveau système de financement.

Le système mis en place réalise une centralisation des fonds et une décentralisation de la gestion du financement. Par la centralisation des fonds, il permet une mobilisation plus poussée des ressources et une évolution moins libre de la masse monétaire. Par la décentralisation de la gestion, le système revalorise le rôle des banques : celles-ci sont maintenant en droit d'apprécier la gestion économique et financière des entreprises, de suivre l'exécution du Plan (21). En l'absence d'une planification des salaires et des

(21) Chaque entreprise dispose en effet d'un compte d'investissement auprès de la banque primaire.

TABLEAU 18



1. Circuit des emprunts extérieurs
2. Circuit des prêts à long terme;
3. Circuit des crédits à moyen terme mobilisables;

prix (tout à fait aléatoire étant donné la structure actuelle de l'économie algérienne) et conséquemment d'une planification financière, ce système organise le minimum de cohérence possible dans la distribution des fonds. Néanmoins le danger existe de l'apparition d'un pouvoir financier relativement autonome par rapport à l'Etat dans la gestion du financement.

Dans le contexte actuel, il est clairement annoncé que tout projet individualisé (donc nécessaire au sein de la stratégie du développement) *doit* être financé. Mais la pratique peut faire prévaloir le processus inverse selon lequel ne sera individualisé que ce projet qui *peut* être financé. Comme le financement dépend des banques, on remettra à celle-ci le pouvoir de décider du cheminement des investissements. Mais n'aura-t-on pas ainsi privilégié le financier au détriment de la stratégie d'industrialisation car après tout « on ne prête qu'aux riches ». Doit-on aussi oublier que le critère de la rentabilité financière n'est valable que pour des structures données ?

### 3) La gestion socialiste des entreprises.

La charte de l'organisation socialiste des entreprises, préambule à l'ordonnance du 16 novembre 1971, lie intimement les mesures de nationalisation et la décision de promouvoir de nouvelles modalités de gestion au sein des entreprises publiques, afin de faire du travailleur un « producteur gestionnaire ». L'ordonnance détermine la nature des organes de la gestion socialiste, leur fonctionnement.

— L'Assemblée des travailleurs.

Celle-ci est élue au niveau de l'unité par le collectif des travailleurs sur une liste préparée par une commission composée des représentants du

Parti, de l'U.G.T.A. et du ministère de tutelle. Les assemblées d'unité élisent éventuellement l'assemblée d'entreprise. L'Assemblée des travailleurs a un pouvoir consultatif en matière de gestion de la production, de politique d'investissement, de politique de l'emploi et de la formation. Elle a un pouvoir de décision pour « l'affectation des résultats financiers de l'entreprise ou de l'unité dans le cadre des règlements et lois en vigueur » et pour « la répartition au sein de l'entreprise de la quote-part des résultats légalement fixés et destinés au collectif des travailleurs ».

L'Assemblée des travailleurs mobilise ceux-ci en vue de l'accroissement de la productivité, de la production et de la lutte contre le gaspillage. L'assemblée des travailleurs se réunit normalement deux fois par an.

— Les Commissions permanentes.

Les commissions peuvent être désignées par l'Assemblée des travailleurs. Elles peuvent être au maximum au nombre de cinq, spécialisées dans les affaires économiques et financières, les affaires sociales et culturelles, du personnel et de la formation, les affaires de discipline, les affaires d'hygiène et de sécurité.

Chacune de ces commissions constitue un organisme d'étude spécialisé ayant un rôle consultatif. Elles apparaissent comme des démembrements fonctionnels de l'Assemblée des travailleurs, chargés de préparer son travail ou de se substituer à elle pour les affaires courantes.

— Le Conseil de Direction.

Celui-ci, au niveau de l'entreprise, réunit le directeur général, « un certain nombre de ses adjoints immédiats » et un ou deux représentants élus par l'Assemblée des travailleurs pour une durée de trois ans. Le Conseil de Direction est constitué par un arrêté du ministre de tutelle. Ses membres peuvent être révoqués (par l'autorité administrative semble-t-il).

Le Conseil de Direction statue en matière de gestion de l'entreprise, de projets d'extension de ses activités et d'investissements. L'ordonnance rappelle que « le programme d'investissement de l'entreprise est décidé par le gouvernement » et que « l'autorité de tutelle dispose à l'égard de l'entreprise de tous pouvoirs d'orientation et de contrôle ».

— Le Directeur.

Nommé par décret sur proposition de l'autorité de tutelle, il représente l'entreprise dans tous les « actes de la vie civile et exerce l'autorité hiérarchique sur le personnel ».

b) Nature des institutions mises en place par l'Ordonnance.

L'Ordonnance est basée sur le principe suivant, d'ailleurs largement explicité par la charte qui lui sert de préambule : les travailleurs gèrent les entreprises socialistes selon deux voies : directement par l'intermédiaire des prérogatives qui leur sont reconnues par l'Ordonnance elle-même, indirectement par l'intermédiaire de l'Etat. L'Ordonnance, par son contenu, met

essentiellement l'accent sur la gestion indirecte au détriment, semble-t-il, de la gestion directe.

Le texte, en effet, met l'accent sur la subordination de la direction de l'entreprise à son autorité de tutelle en matière d'investissement, de politique d'amortissement et de politique financière. Elle attribue aussi à l'Etat la fixation du niveau des salaires et de la politique de rémunération des travailleurs. C'est dire qu'il organise une centralisation que la pratique avait quelque peu battu en brèche ces dernières années. De ce point de vue, l'Ordonnance renforce le mécanisme prévu dans le système de financement. En sens inverse, l'ordonnance semble corriger les effets de la centralisation en accordant au Conseil de Direction des prérogatives minimales en matière de gestion courante de l'entreprise. Mais celles-ci s'exerceront sous le contrôle des travailleurs et surtout de leurs représentants. En effet, l'accent est moins mis sur le rôle décisionnel de l'Assemblée des travailleurs et des Commissions permanentes (aucun pouvoir de décision ne leur est accordé par exemple en matière de rémunération des travailleurs ou d'orientation de l'activité de l'entreprise) que sur la lutte contre le gaspillage, la gabegie etc. (ce sont les termes de la Charte).

Très évidemment l'équilibre ainsi instauré ne vaut que par la maîtrise effective que l'Etat conserve sur les sociétés nationales et les entreprises publiques. Toute rupture ou affaiblissement de cette maîtrise laissera les travailleurs institutionnellement désarmés face à des directions d'entreprise omnipotentes. La sous-représentation des travailleurs au Conseil de Direction, la faible mobilisation du collectif des travailleurs qu'organisent les commissions permanentes risquent, à ce moment là, d'être sévèrement ressenties.

\*\*

Plus que tout autre, l'année 1971 aura été une véritable course contre la montre en Algérie. Les investissements industriels prévus dans le quadriennal sont de l'ordre de 12 milliards de dinars. Etant donnée la structure économique de l'Algérie, l'effort d'investissements se traduit par une forte progression des importations d'équipements. De ce point de vue, l'Algérie subit les effets de l'inflation rampante qui élève régulièrement le niveau général des prix et en particulier celui des biens d'équipement. L'Algérie importe près de 85 % de ses équipements des pays capitalistes développés, où l'inflation sévit régulièrement. Il en résulte une élévation des coûts des projets planifiés. Dès lors, sauf à renoncer à ses projets, l'Algérie est normalement conduite à accroître ses ressources en devises. Aucune explication de la crise pétrolière de 1971 ne serait valable si elle n'intégrait en son sein cette simple constatation de la dégradation des termes de l'échange entre le pétrole (et sa fiscalité) et les prix des biens d'équipement (22).

Abdellatif BENACHENOU \*

(22) On estime à 15 ou 20 % l'élévation des prix des biens d'équipement importés.

\* Chargé de cours à la Faculté de droit et des sciences économiques d'Alger.